



Cdd remplacement par un cdi

Par **nbreeb**, le **27/09/2012** à **11:56**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement en CDD (2eme renouvellement depuis Janvier 2012) Mon employeur m'a informe apres avoir renouvele mon CDD en Juillet qu'il allait embaucher quelqu'un d'autre en CDI. On ne m'a jamais propose le poste. On ne m'a jamais evalue depuis mon arrivee. En meme temps, ma remplaceante est deja arrivee le 24 Septembre et je suis en CDD jusqu'au 31 Octobre. Donc je suis sensée de rester 5 semaines avec elle pour la former.rnEst ce que c'est legale qu'on soit nous 2 en meme temps dans le meme poste?rnEst ce que c'est legale qu'on ne m'a jamais evalue ni propose le poste?rnrnMerci,rnNB

Par **pat76**, le **27/09/2012** à **15:22**

BonjourrnrnQuel était le motif de votre CDD qui a été renouvelé, remplacement d'un salarié absent ou surcroît d'activité dans l'entreprise?rnrnQuand se termine votre CDD?rnrnL'employeur aurait dû vous proposer le poste en CDI.

Par **nbreeb**, le **27/09/2012** à **16:12**

Bonjour,rnrnSurcroit d'activite. C'est un poste qui n'existait pas avant. Mon CDD se termine fin octobre. Donc en gros j'ai fait: 6 + 4 mois de CDD. Et pendant les 6 premiers mois, on me disait qu'ils sont sensé voir d'autres candidats pour mon poste pour faire du (benchmarking), les comparer a moi. a la fin du premier CDD, on me dit qu'il faut prolonger encore parce qu'ils n'avaient pas encore finalise le process de recrutement. 10 jours apres, ils me declarent qu'ils allaient recruter quelqu'un d'autre avec un autre profil.rnje n'ai pas vu le descriptif du poste

pour ce CDI mais apres avoir rencontre ma remplaceante et lu le email interne qui annonce son arrivee et ses taches, j'ai vu que c'est exactement les memes taches que les miens. meme poste, alors qu'on m'avait indique qu'on voulait changer de profil de poste. rn Je n'ai jamais eu l'occasion de postuler ni de discuter de ce "nouveau"poste.rnDonc la je me trouve en train de former ma remplaceante jusqu'a fin Octobre. 5 semaines en total ensemble.rnrnMerci de votre conseil.

Par **pat76**, le **27/09/2012 à 16:20**

RebonjourrnrnJuste un conseil, vous prenez vos contrats, vos bulletins de salaire et vous allez expliquer la situation à l'inspection du travail.rnrnje pense qu'il vous sera dit comme je le pense que vous pourrez demander une requalification de votre CDD en CDI devant le Bureau de Jugement du Conseil des Prud'hommes.rnrnCe n'est pas un surcroît d'activité mais la création d'un poste qui n'existait pas quand vous avez été embauché.rnrnLe contrat qui aurait dû alors vous être proposé était un CDI.rnrnVotre CDD se termine à quelle date exactement?rnrnVous aviez eu une visite médicale d'embauche à la médecine du travail?rnrnArticle L 1242-17 du Code du travail:rnrnL'employeur porte à la connaissance des salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée la liste des postes à pourvoir dans l'entreprise par des contrats de travail à durée indéterminée lorsqu'un tel dispositif d'information existe déjà pour les salariés bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée.

Par **nbreeb**, le **27/09/2012 à 16:26**

Mon CDD se termine le 31 octobre.rnrnOui j'ai eu la visite medicale deja en debut d'annee.rnrnJ'ai essaye d'appeler l'inspection du travail, impossible de les contacter. et le Service publique non plus. rnrnMerci,

Par **pat76**, le **28/09/2012 à 13:59**

BonjourrnrnDéplacez-vous dès que vous le pourrez à l'inspection du travail avec vos contrats et vos bulletins de salaire.

Par **nbreeb**, le **28/09/2012 à 16:21**

Bonjour,rnrnMerci pour votre conseil. Je suis alle voir l'inspection du travail ce matin et effectivement, il a vu tout de suite que c'est un CDD illegal et qui doit etre requalifie en CDI. Il m'a conseille d'ecrire une lettre au DRH.rnJe prefere par contre voir un avocat pour m'aider a ecrire la lettre. rnrnIl faut que je cherche un avocat d'abord. rnrnMerci encore

Par **pat76**, le **28/09/2012** à **16:25**

Bonjour
Vous pouvez également vous faire assister par un syndicat de votre choix.
Si vous n'avez pas assez de ressources financières, vous pouvez obtenir l'aide juridictionnelle.
Votre employeur se trouve à PARIS?

Par **nbreeb**, le **28/09/2012** à **16:48**

Oui mon employeur est dans 75016.
Ou est ce que je peux trouver de l'aide juridictionnelle.
avoir de l'aide a un juriste?
Merci

Par **pat76**, le **28/09/2012** à **17:24**

Rebonjour
Pour obtenir un dossier d'aide juridictionnelle, vous allez au Tribunal de Commerce qui se trouve quai de la Corse à Paris. (Métro ligne 4 station Cité)
Vous ferez votre demande de dossier au Bureau de l'aide Juridictionnelle qui pourra éventuellement vous conseiller un avocat.
Sinon, vous pouvez vous faire aider par un conseiller syndical.
Vous choisirez votre syndicat.
Pour cela, vous allez à la Bourse du Travail 3 rue du Château D'eau 75010 PARIS (Métro ligne 5 station République ou Jacques Bonsergent);
Le Conseil des Prud'hommes se trouve rue Louis Blanc (Métro ligne 7 station Louis Blanc).